



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'Actualité de l'État
dans les **Alpes-Maritimes**



LE PAQUET TVA / E-COMMERCE : CE QUI A CHANGÉ DEPUIS LE 1^{er} JUILLET 2021

Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'entrée en vigueur du Paquet TVA e-commerce, transposition de la directive 2017/2455, **modernise la collecte fiscale de la TVA à l'importation** et rétablit une **certaine équité fiscale entre les commerçants européens et non européens**.

La TVA est désormais due sur l'ensemble des envois importés de pays tiers à destination de l'Union européenne, quelle que soit leur valeur. La franchise de TVA applicable auparavant sur les envois de moins de 22 euros est supprimée.

Un nouveau régime de taxation à la TVA est créé : l'IOSS (Import One Stop Shop). Il s'agit d'un guichet unique à l'importation qui permet aux plates-formes qui facilitent les ventes en ligne et aux vendeurs de déclarer et payer mensuellement dans un seul État membre la TVA due sur l'ensemble des importations de marchandises réalisées dans tous les États membres. Les envois d'une valeur n'excédant pas 150 euros restent quant à eux soumis aux droits de douane (sans changement).

Une nouvelle déclaration en douane électronique spécifique pour les envois n'excédant pas 150 euros a été également créée : la déclaration H7. Cette déclaration, totalement dématérialisée, comme la quasi-totalité des déclarations en douane, devra être déposée dans le nouveau service en ligne dédié : Delta H7, conçu pour offrir une très haute disponibilité et permettre une plus grande fluidité du dédouanement.

Le poids du e-commerce en 2020

- 112 milliards de CA en France
- 636 milliards au niveau européen
- 2300 milliards au niveau mondial
- 218 000 sites de e-commerce actifs en France
- 40 millions de Français ont effectué un achat sur Internet dont 16,3 millions à partir de leur mobile
- 1,9 milliards de transactions passées
- Progression + 27 % en 2020 par rapport à 2019 (qui était déjà en progression de 15,7 % par rapport à 2018)

Tous les détails sur : <https://www.douane.gouv.fr/actualites/e-commerce-et-achats-en-ligne-de-biens-situes-en-dehors-de-lue-les-regles-changent-au>

Bureau de la Communication Interministérielle

147 Boulevard du Mercantour - 06200 NICE
pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr

Suivez-nous sur :

www.alpes-maritimes.gouv.fr



@prefet06



Prefet06